



Probleme d'expertise suite à une construction

Par **sand**, le **21/08/2008** à **01:05**

bonjour,
voila mon soucis,
nous avons des problemes de constructions nous avons mis le maitre d'oeuvre au tribunal en demandant une expertise .
celui ci a nommé un expert pour constater les problemes que nous avons .
entre temps le maitre d'oeuvre a fait un depot de bilan
nous avons versé un mois avant 1500 euros à l'expert qui enfin de compte n'a rien pu faire.
aujourd'hui nous avons aucun constat de l'etat de la maison alors que nous avons versé l'argent.
peut on demander le remboursement ou bien que l'expert vienne chez nous afin d'expertiser les travaux avec l'argent qu'il a reçu?
en attente d'une reponse je vous remercie par avance

Par **Tisuisse**, le **21/08/2008** à **09:44**

L'expertise est demandée par le juge d'instruction (expertise judiciaire) ou par vous (expertise contradictoire) ?

Par **sand**, le **21/08/2008** à **15:05**

bonjour
il a ete defini par le juge à notre demande.

voilà
bonne journée